

1. Secrétaire ville : Mme DEBERLES Secrétaire CCAS : Mme DHIRSON Secrétaire CA : M. BOUVIER

QUESTIONS DE L'ADMINISTRATION :

2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2013 :**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3. **STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE SERVICE DE FÉVRIER A MAI 2013, RÉCAPITULATIF DES ACCIDENTS DE SERVICE DE MARS A MAI 2013 :**

L'administration remarque une augmentation d'accident du travail avec arrêt de 42 %. 7 arrêts dus aux intempéries ont eu lieu en mars.

L'administration nous dit que les accidents de travail sont surtout dus aux fautes d'inattention des agents. Il y a eu beaucoup d'accidents sur le déneigement.

L'administration veut une réelle réflexion sur ce sujet afin d'éviter que les agents glissent surtout sur le verglas.

L'administration nous informe qu'une sanction a été donnée à un agent pour non-port d'équipement de protection.

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous suivons les informations liées aux accidents de service que nous recevons par la messagerie interne ceci étant selon la nature et la gravité de l'accident nous réaffirmons la nécessité qu'une partie du CHS se rende sur le lieu de l'accident afin d'établir un rapport détaillé des circonstances et des mesures à prendre pour qu'il ne se renouvelle pas. Après analyse des documents fournis nous constatons un certain nombre d'accidents que l'on peut qualifier de bénins, mais qu'il convient d'analyser pour situer les causes (glissement du fait des intempéries quelles mesures préventives à mettre en œuvre), etc.

L'administration nous répond que les informations nous sont données et que si l'on estime qu'il y a nécessité de se rendre sur place, c'est à nous de saisir l'administration. De plus, depuis 3 mois, l'administration reçoit automatiquement tous les agents qui ont eu un accident de travail ou de trajet afin d'analyser et de comprendre dans quelle situation cela s'est passé.

4. **RAPPORT VISITE INTER-CHS DU 23 MAI 2013 A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET AU STADE PAUL DEBRESIE :**

L'administration nous fait part des réponses qu'elle a suite aux demandes faites lors de l'inter-CHS.

Pour l'aire accueil des gens du voyage : Le toit du local est réparé ainsi que la porte d'entrée électrique. La demande pour transformer la douche en local de rangement est refusée, car la réglementation impose une douche, il faut trouver un autre endroit. La menuiserie a chiffré le coût d'une fenêtre coulissante pour aérer les locaux, cela va être fait sur le budget 2013 si c'est possible ou sinon ce sera pour 2014. Ce site fait partie des prochains sites à équiper en défibrillateurs. L'administration a vu avec le service formation pour que les agents de ce site soient inscrits à la formation « premiers secours » sur le plan de formation 2014. Le service bâtiment se rapproche du service informatique pour voir la

possibilité du raccordement fibre optique...., aucune aire d'accueil ne bénéficie d'éclairage public. En ce qui concerne le nettoyage, des talus, des tas de végétaux, etc.
L'administration nous informe qu'un gros nettoyage est fait en juillet et août pendant la fermeture du site. Plusieurs interventions de fauchages ont lieu dans l'année et les encombrants passent 1 fois par semaine, le vendredi matin.
Le coût pour un robinet de lavage a été fait et il sera mis rapidement.

Pour le déneigement dans les écoles : L'administration nous fait part d'une réunion qui aura lieu le vendredi 21 juin 2013.

Pour le service environnement : Les nouvelles bottes et les nouveaux gilets de sauvetage ont été livrés et les agents en sont satisfaits. Pour les agents des marais, le travail est maintenant adapté en fonction du temps.

Suite à l'accident de M. PETIT Willy : L'administration laisse jusqu'à la fin de l'année au propriétaire pour faire le nécessaire pour retirer les barbelés qu'il a mis ensuite, si ce n'est pas fait, l'administration fera intervenir une entreprise privée aux frais du propriétaire.

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous apprécions à leurs justes valeurs les visites inter CHS ceci étant nous voulons réaffirmer de manière solennelle l'obligation légale à informer et consulter le CHS pour l'aménagement en conformité avec le droit du travail de constructions nouvelles ou locaux nouveaux pour les agents des collectivités territoriales par exemple la Police municipale. .

Nous demandons impérativement le respect de la légalité il en va de l'hygiène et la sécurité des agents féminins, masculins, handicapés.

Pour revenir sur la Police municipale qui accueille du Public les locaux sont-ils adaptés ??

5. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE HANDICAP ET DE LA CONVENTION FIPHFP :

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous profitons qu'à l'ordre du jour, il y ait la Convention entre le FIPHFP et les Collectivités Territoriales de Saint QUENTIN pour rappeler les modalités du décret 2006-501 relatif aux agents actifs de la fonction publique qui, en cours d'activité, deviennent handicapés.

Malheureusement, dans nos collectivités, de plus en plus d'agents en activité rencontrent un problème de handicap.

Ces textes offrent des possibilités de financement par le FIPHFP d'aménagement de postes pour ces agents.

Nous demandons que vous teniez compte de cette réalité afin de permettre le maintien dans l'emploi de ces personnes.

L'administration nous présente le projet de convention du FIPHFP. Les objectifs de cette démarche sont :

- La formalisation d'une politique commune de maintien dans l'emploi pour faire face à la problématique actuelle du reclassement pour raison médicale.
- Favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Réaliser un projet de convention avec le FIPHFP pour développer une politique handicap sur 3 années et bénéficier d'un appui financier.
- Augmenter le taux d'emploi légal des travailleurs handicapés de la communauté d'agglomération et stabiliser ceux de la ville et du CCAS en prévision des départs en retraite.

11 axes ont été retenus et ils sont déclinés en 36 actions dont 10 seront financées par le FIPHFP à hauteur de 411 077.31 € et pour les 3 collectivités (Ville, CA, CCAS) auront à leur charge la somme de 240 050.54 €. Cette somme sera versée sur 3 ans, le 1^{er} versement se fera dès la signature (des 3 collectivités) de la convention.

Le pourcentage réglementaire pour les travailleurs handicapés est de 6 %. La Ville et le CCAS sont dans la réglementation seule la C.A est un peu en dessous.

6. DOTATION DE POLO FLUO POUR LES AGENTS :

L'administration nous informe que les polos fluo qui circulent actuellement viennent d'échantillons achetés il y a 3 ans et qui n'ont pas été récupérés. L'essai de ces polos n'a pas été concluant, ils étaient désagréables à porter, donc aucune commande n'a été faite, et il n'y a aucun polo de visibilité en stock.

QUESTIONS DES ÉLUS DU PERSONNEL AFFILIÉS SUD :

7. DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANICULES OU CHALEUR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES EXPOSÉS AUX INTEMPÉRIES :

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Sur la question récurrente des horaires d'été ou horaires canicule force est de constater que les fortes chaleurs vont être évolutives et s'inscrire dans notre quotidien.

Au regard des expériences sur plusieurs années il nous semble possible de pouvoir prendre des mesures générales d'application aux services techniques notamment en plus de l'eau et l'assainissement qui ont des contraintes que nous ne contestons pas au même titre que les autres services techniques (espaces verts, voirie, signalisation, etc.) que dire de service comme les DMA ,les agents de l'environnement qui travaillent dans les marais d'isles avec la chaleur les moustiques et l'humidité .

Sans oublier, les agents du Garage qui vivent au rythme des services techniques tous ces agents acceptent si besoin de revenir l'après-midi en cas de force majeure en récupération d'heures dans le cas d'horaires d'été.

Nous demandons donc fort de nos pétitions remises à Madame MAITRE l'application systématique durant la période estivale des horaires continus d'été pour les services techniques cités ci-dessus.

L'administration nous dit que pour ce qui concerne les horaires d'été des services qui l'ont demandé, une réponse leur sera donnée prochainement.

8. DEMANDE DE RALENTISSEUR À L'ÉCOLE CAMILLE DESMOULINS :

L'administration nous dit que des dispositions de sécurité seront mises en place aux abords des écoles. Vitesse limitée à 30 km/h... Si ces dispositions ne suffisent pas, la pose de ralentisseurs sera envisagée en 2014.

9. DEMANDE, DE CUISSARDES POUR LES AGENTS AFFECTÉS À LA GOUDRONNEUSE :

L'administration nous informe que les cuissardes seront inconfortables avec la chaleur. Elle va commander des pantalons jetables plus confortables.

10. DEMANDE DE CASIERS DOUBLES POUR LES AGENTS DU SERVICE

VOIRIE :

L'administration nous répond qu'il n'y aura aucun souci pour mettre des casiers dans le vestiaire puisqu'il n'y a plus de tables

11. DEMANDE DE VÊTEMENTS FLUO (DE SÉCURITÉ) POUR LES AGENTS DE MAITRISE :

L'administration nous répond que tous les agents de maitrise ont l'équipement nécessaire pour se rendre sur les chantiers.

12. QU'EN EST-IL DES TRAVAUX PRÉVUS LORS DE LA VISITE INTER-CHS DE SEPTEMBRE 2012 :

L'administration a étudié le chiffrage des locaux demandés. Cela aurait un coût de 200 000 euros (coût trop élevé). Elle nous dit qu'elle est actuellement en négociation pour la location du local de peinture qui se trouve à côté et qui devrait être disponible en septembre.

Saint-Quentin, le 20 juin 2013
Les élus du personnel affiliés SUD

M. PIPART L.

Mme VERPLANCKE-KESSLER M.



SYNDICAT SUD CT DE L' AISNE

12 rue de la comédie 02100 Saint-Quentin - Tél. 03 23 60 72 31- Fax : 03 23 05 11 60

Site <http://www.sudsaintquentin-ct.com/> mail : gayraudviviane@orange.fr

☎ Port. : 07 87 78 97 05 <http://facebook.com/sudctdelaisne>